

3 1 42 1 1999

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLEE DE LA SAUER

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 17

Séance du 26 avril 1999
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 14

MM. LOGEL, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER, Mme CABIROL,
MM. NEUHARD, PREVOT, ATZENHOFFER, MEYER-KUHN, GOETZ, ISEL,
WINLING, BABILON, WEISBECKER.

Absents : MM. HAAS (excusé), WITTMER, RUSTENHOLZ.

DEL. N° 21 /1999

OBJET : CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DE LEMBACH ET ENVIRONS

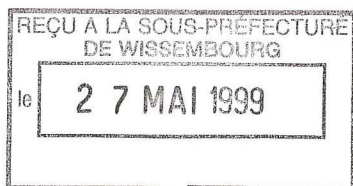
L'Office de Tourisme de Lembach sollicite son classement en Office de Tourisme deux étoiles.
Il est demandé au Bureau de délibérer en faveur de ce classement.

- VU les compétences de la Communauté de Communes
- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 mars 1998 donnant délégation au Bureau

le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

***. approuve la demande de classement en Office de Tourisme 2 étoiles
de l'Office de Tourisme de Lembach ;***

***. autorise le Président à signer tous documents se rapportant à
cette demande.***



Pour copie conforme
MORSBRONN-LES-BAINS, le 11 mai 1999

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' followed by a horizontal line.